



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 284-24 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Dionne, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 4 novembre 2024, le règlement numéro 284-24 concernant les limite de vitesse de la zone scolaire de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 284-24 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 11 novembre 2024.

Chantal Dionne, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Dionne, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 9h et 12h, le 11 novembre 2024, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 novembre 2024.

Chantal Dionne, directrice générale adjointe